



Sommaire :

Vie communale	3
Ils font Les Brulais	8
Le mot de la majorité et de l'opposition	11
Vie associative	12
Infos générales et pratiques	12
Une petite page d'histoire	13
Infos préfecture et gendarmerie	14
En bref	16
Urbanisme	16
Etat civil	18
Numéros utiles	19

Chers Brulaisiennes, Chers Brulaisiens,

En ce mois de janvier, dans l'impossibilité de nous réunir pour la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité, je vous réitère, au nom de l'équipe municipale, du personnel communal et des bénévoles du Comité Consultatif Communal de Communication (4C), tous mes vœux de santé et de bonheur pour vous et vos proches.



Ce premier bulletin communal de la mandature est pour moi l'occasion de vous présenter la rétrospective de l'année écoulée. Une année 2020, hélas affectée par l'arrivée en France au premier trimestre de la crise sanitaire de la Covid-19. Si les conséquences économiques, sociales et financières de cette crise sont plutôt face à nous, notre vie courante s'est en revanche brusquement ralentie dès le 17 mars, date de démarrage du premier confinement.

Depuis maintenant 10 mois, nous souffrons tous de cette vie étriquée et de cette distanciation physique frisant parfois la distanciation sociale, voire même affective quand nous ne pouvons plus accompagner des proches en situation vulnérable.

A chaque époque difficile, ses héros. Je veux ici rendre hommage aux personnels des services de secours, à nos professionnels de santé et de services à la personne qui répondent présents quotidiennement auprès des personnes en difficultés, dans des conditions pas toujours optimales. Je souhaite aussi remercier les enseignants qui continuent d'exercer leur métier dans des conditions draconiennes.

A l'heure actuelle, le virus continue sa propagation et n'en finit pas de muter, compliquant au passage la tâche des chercheurs. Toutefois, le déploiement des vaccins représente une réelle lueur d'espoir, pour nos aînés en particulier. Osons garder confiance et espoir ! Cette même lucidité qui inspirait Tristan Bernard le jour de son arrestation avec son épouse par les allemands : « Jusqu'à présent nous vivions dans l'angoisse, désormais nous vivons dans l'espoir ». Difficile de prétendre mieux aujourd'hui.

Sur le plan municipal, l'année 2020 aura été marquée par le renouvellement du conseil municipal en mai dernier. Heureux de travailler dans de bonnes conditions avec des élus motivés et du personnel dévoué au service de l'intérêt collectif, nous avons initié plusieurs projets. D'autres viendront se greffer en 2021. Au fur et à mesure de leur avancée, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

En attendant, je vous souhaite une excellente lecture et vous réitère une nouvelle fois mes vœux les plus chers pour chacune et chacun d'entre vous, avec une pensée toute particulière pour celles et ceux qui sont dans la peine et la souffrance. Que cette nouvelle année leur apporte force et réconfort et, nous permette à toutes et tous de retrouver une vie plus apaisée.

Avec mon entier dévouement pour notre commune.

Hugues Raffégeau

VIE COMMUNALE

Municipalité : une dizaine d'actions concrètes en cours

Constitué le 23 mai dernier, exceptionnellement plus de 2 mois après l'élection municipale en raison de la crise sanitaire, votre conseil municipal s'est réuni à neuf reprises sur 2020.

Parmi les principales actions, citons :

- La transformation de l'office de la salle des fêtes en grande cuisine
- L'installation de caméras de vidéo-protection des lieux publics (mairie, salle des fêtes et terrain de football).
- L'acquisition de la maison Monnier mitoyenne au café « Ô café des Iles »
- L'acquisition en cours de 1800 m² de terrains autour de l'école en vue d'une viabilisation
- L'échange en cours d'environ 300 m² de terrain avec la ferme du Prieuré en vue d'élargir la place Saint Etienne
- La vente de 7ha 40ca de terres communales en fin de bail rural
- L'adoption d'une carte communale dont les travaux débiteront le mois prochain
- La cartographie de l'état du réseau routier communal et la signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Société d'Aménagement et de développement d'Ille-et-Vilaine (SADIV)
- Le projet de création de la future salle du conseil et de mariages

Certaines de ces actions ont été initiées sous la précédente mandature et traduites dans les faits après les élections municipales. D'autres n'en sont qu'à l'état de délibération et se concrétiseront dans les mois à venir. De nouveaux projets seront présentés en conseil municipal en 2021, parmi lesquels nous pouvons citer :

- L'acquisition d'un tracteur communal et divers matériels
- L'installation d'une pergola au café et l'étude d'agrandissement de ce même établissement
- Le contrôle des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement en centre-bourg en vue d'un futur aménagement



Votre conseil municipal à l'issue de la séance du 8 décembre 2020

Une nouvelle salle municipale pour les conseils, cérémonies (mariages) et associations

Réuni le 15 décembre le conseil municipal s'est prononcé par 11 voix pour, 1 contre et 3 abstentions en faveur de la construction d'une future salle municipale.

D'une surface d'environ 80 m², cette salle sera contiguë à la salle des fêtes sur sa façade Est (voir plan). Dans le cahier des charges, il est précisé que le projet devra présenter un certain nombre de **synergies** avec l'existant. A savoir :

- Un plancher sur un seul et même niveau
- Des toilettes existantes déjà aux normes PMR donc inutile d'en prévoir de nouvelles. S'assurer néanmoins de leur dimensionnement et le cas échéant, les agrandir dans le local de rangement actuel
- La création d'un nouveau local de rangement et d'un bar commun aux deux salles
- La future salle pourra exceptionnellement servir d'appoint à la salle des fêtes actuelles en cas de rassemblements > 130 personnes assises ou 170 personnes debout

L'accès public à la salle se fera par la verrière entre la cuisine et la salle des fêtes ou directement par la salle des fêtes.

Cette future salle permettra en outre de réorganiser les services de la mairie en transformant le bureau actuel du maire en bureau de secrétariat et en scindant la salle de conseil actuelle en bureau du maire d'un côté et salle de réception de l'autre côté.

Dans le but de bénéficier des subventions de l'Etat, notamment, nous devons impérativement valider l'avant-projet définitif avant le 31 mars 2021. Un délai très court mais qui semble réalisable. Les travaux pourraient démarrer à l'automne et s'achever à l'été 2022.



Expérimentation d'une écluse double rue de l'Aff

Le carrefour rue de l'Aff /rue de la Fontaine s'avère dangereux. Certains véhicules venant du Centre bourg circulent rapidement sur la Rue de l'AFF et mettent en danger les véhicules entrant dans l'agglomération. Soucieux de la sécurité, l'équipe municipale et plus particulièrement la commission voirie ont proposé des solutions pour remédier à ce problème. Le 2 novembre, il a été installé une écluse double, il s'agit d'un essai pour une durée de mois. L'objectif est de ralentir la vitesse des voitures qui sortent du centre-bourg. Les usagers venant de Val d'Anast laissent la priorité à ceux qui viennent de Comblessac et de Saint Séglin. Mais nous avons constaté que les véhicules ne sont toujours pas assez ralentis par ce dispositif, il faudra donc réfléchir à une autre solution.

Contrôle de conformité du raccordement du réseau d'assainissement collectif

Lors du Conseil municipal du 8 décembre 2020, il a été décidé de mettre en place un contrôle du raccordement au réseau d'assainissement collectif lors des cessions immobilières. En effet, depuis quelques années, plusieurs notaires ont demandé au service administratif de la mairie le certificat de conformité des installations d'assainissement.

Le principal objectif de ces contrôles est d'assurer la plus grande transparence possible dans les transactions entre le vendeur et l'acheteur, ce dernier ayant une vision claire et objective de l'état des raccordements et des éventuels travaux /aménagements à réaliser.

Ces contrôles se feront par un prestataire extérieur, la SAUR qui s'occupe déjà de la facturation des prestations d'abonnement, de consommation et d'assainissement collectif sur la commune.

Le contrôle de conformité se fera en 3 étapes :

- contrôle de toutes sources d'eaux usées,
- contrôle de toutes récupérations et circuits d'eaux pluviales
- établissement d'une fiche de contrôle et d'un certificat « conforme » ou « non conforme ».

Le résultat de ce contrôle sera communiqué à l'acquéreur et à la commune. Il sera valide pendant 3 ans (sauf modification des lieux).

Le contrôle de conformité sera à la charge du vendeur pour un coût de :

- 127 € pour le contrôle de l'existant en cas de cession immobilière
- 63 € pour une contre-visite en cas de non conformité.

La convention a été signée entre la mairie et la SAUR prenant effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

L'assainissement non collectif (ANC), concerne les maisons d'habitation individuelle non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées. Le **SPANC** est un service de Vallons de Haute Bretagne Communauté (**VHBC**) dont la vocation est de protéger l'environnement.

Si la maison n'est pas raccordable au tout-à-l'égout de la commune, vous êtes obligatoirement usager de ce Service public d'assainissement non collectif.

Depuis début janvier, l'agent de la Société d'Aménagement Urbain et Rural (**SAUR**) chargé de cette mission passe chez tous les habitants des hameaux. Ce technicien à la charge de vérifier la conception l'implantation et le bon fonctionnement des ouvrages et de faire appliquer les mesures prescrites. Il conseille et informe les usagers sur leurs responsabilités et les travaux à réaliser.

A l'issue de la visite il rédige un rapport de contrôle. Une redevance de **84 €** est envoyée à chaque usager par le Trésor Public.

Réservez-lui le meilleur accueil qui soit.

Pour écrire ou rencontrer l'agent dédié au service :

Vallons de Haute Bretagne Communauté
Maison intercommunale
Parc d'activités des Landes
12, rue Blaise Pascal
BP 88051
35580 Guichen

Pour prendre rendez-vous :

02 99 57 03 80

spanc@vallonsdehautebretagne.fr

Projet d'élaboration d'une carte communale

Une réunion de présentation de la carte communale animée par le Pays des Vallons de Vilaine a rassemblé le 1^{er} octobre 2020 les commissions d'urbanisme de Saint-Séglin, Comblessac et Les Brulais.

Les participants ont alors envisagé d'initier une **démarche collective** en raison d'un besoin identique, au même moment. Elle s'inscrit dans un contexte de cohérence territoriale comparable entre les trois communes fondée principalement sur :

Une **dynamique** dans les études et la procédure (" gain en efficience"),

Une **conduite** des études générales (**diagnostic**) selon une approche territoriale large tout en disposant d'un document d'urbanisme (DU) individualisé,

Le bénéfice d'une économie d'échelle (en phase diagnostic) en lançant un marché à groupement de commande.

Fort de ces perspectives, le Conseil municipal a ensuite décidé d'élaborer ce **document d'urbanisme simplifié**. La procédure à mettre en œuvre est la mieux adaptée à la taille de notre territoire. Elle est moins lourde, moins couteuse et plus rapide à établir que celle d'un PLU. (Un an et demi environ). Sans compter sur l'octroi de possibles subventions, le coût envisagé est d'environ **15 000 €**. (Hors études particulières).

Il comprend **un rapport de présentation** et un, ou plusieurs, documents graphiques. Il comporte en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

Il permettra :

De maîtriser notre développement urbain sur la base d'un document, sorte de "*feuille de route*" cartographiée, délimitant clairement des zones constructibles et non constructibles. **D'éviter** des difficultés d'appréciation ou d'interprétation sur les demandes d'autorisations d'urbanisme (Permis...).

D'arbitrer les litiges ou les contentieux liés au refus d'un permis de construire.

L'intérêt aussi pour **les particuliers** sera de **connaître** précisément la délimitation du zonage constructible et leur **garantir** une plus grande équité de traitement au regard de demandes.

D'indiquer, via un zonage complet, les secteurs dans lesquels des permis de construire peuvent être délivrés.

Les objectifs pour la commune seront alors de :

Créer et Disposer d'une cartographie simple des zones urbanisables,

Organiser la gestion des espaces,

Maitriser les efforts et l'ordre des constructions à développer,

Préciser les modalités d'application du Schéma de COhérence Territorial (SCOT) qui fonde la stratégie partagée pour l'aménagement de notre territoire.

Commémorations

La cérémonie cantonale de commémoration du 8 mai 1945, prévue en 2020 à Les Brulais, a tout simplement été annulée en raison du confinement. Espérons que la situation sanitaire s'améliore pour que nous puissions reporter cette cérémonie en 2021.

En 2020, l'association des anciens combattants de Les Brulais a fusionné avec celle de Comblessac. Les morts pour la France lors de la guerre 14-18 ont ainsi été célébrés le 11 novembre dans les deux communes. Le même jour le président de la République

rendait hommage à l'écrivain et combattant Maurice Genevoix en l'immortalisant au Panthéon. Auteur de *Ceux de 14*, chef-d'œuvre de littérature et immense témoignage historique, Maurice Genevoix a su restituer avec la plus grande fidélité le quotidien de huit mois de guerre.

Le 5 décembre, anciens combattants et maires de Comblessac et Les Brulais étaient réunis à Comblessac pour honorer les morts pour la France pendant la guerre d'Algérie.

Les anciens combattants ont été endeuillés cette année par le décès d'un des leurs, Monsieur Guy Métayer, à l'âge de 83 ans.



Aménagement d'une grande cuisine

L'aménagement de l'office en grande cuisine qui était déjà sur les rails lors de la précédente mandature sous la responsabilité de Maurice MOTEL a été réalisé cette année pour respecter les normes en vigueur, pour un coût total de 17 636,94 € TTC.

Une demande de subvention auprès de Vallons de Haute Bretagne Communauté a été effectuée à hauteur de 50 %.

Trois artisans locaux ont été retenus pour ces travaux : Philippe ROBIN pour la partie électrique, Eric LEVIEIL pour la partie gaz et plomberie et Stéphane VALLEAU pour le raccordement de la hotte en toiture.

L'installation du matériel de cuisson a été réalisée par l'entreprise ALLIANCE FROID CUISINE de Rennes.

Notre salle polyvalente est maintenant dotée de matériels performants et aux normes qui ravira les utilisateurs de la salle polyvalente de LES BRULAIS.



Recensement : une dynamique qui plafonne

Les populations légales de chaque commune sont actualisées tous les ans par l'INSEE.

Cette population légale s'établit en 2018 pour Les Brulais à 547 habitants. C'est ce chiffre qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et duquel dépendent plusieurs décisions administratives ou financières : dotations de l'Etat aux communes, barèmes de certaines taxes, nombre de conseillers municipaux...

Cette population était en croissance de 10% par rapport à 2013, soit une évolution moyenne de 2% par an, classant Les Brulais parmi les communes les plus attractives des 18 communes VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté) et même d'Ille-et-Vilaine.

Néanmoins, le recensement réalisé début 2020 fait état d'une population de 534 habitants, en baisse donc de 2% par rapport aux statistiques de 2018. Une situation à laquelle la municipalité compte remédier en activant plusieurs leviers d'attractivité tels que la carte communale, l'acquisition de terrains en centre-bourg ou encore la redynamisation du dernier commerce.

Paniers garnis

Dans l'impossibilité d'organiser le traditionnel repas, le Comité Consultatif d'Action Sociale (CCAS) créé en début de mandature s'est réuni le 3 décembre dernier. Il a proposé au Conseil municipal de renouveler l'opération "*paniers garnis*" destinée à nos aînés âgés de 75 ans et plus. Cette orientation a été adoptée, à l'unanimité, par les élus quelques jours plus tard.

Sur proposition du maire, une nouveauté a été introduite, à savoir, que la confection de ces paniers serait confiée à Lydia BOURREL, gérante du commerce "Ô café des Iles".

Directement impactée dans son quotidien par les fermetures administratives décrétées à l'endroit des débitants de boissons, il convenait de l'associer à cette démarche. Elle a accepté de réaliser ce travail dans le respect d'un cahier des charges stricts de la mairie qu'elle a parfaitement respecté. Nous l'en remercions chaleureusement.

Au cours de la distribution de ce coli par les membres du CCAS, renforcés des adjoints, les heureux bénéficiaires ont tous reconnu le talent et la volonté de bien-faire de notre commerçante locale.

Si la situation sanitaire le permet, nous reconduirons le traditionnel repas de fin d'année.



Cadeaux aux nouveaux nés sur la commune

La traditionnelle remise de cadeaux aux parents ayant eu une naissance dans l'année se faisait lors des vœux de la municipalité. La situation sanitaire actuelle ne permettant pas de maintenir cette cérémonie, les parents ont reçu en main propre par monsieur le Maire un bon d'achat d'une valeur de 25€.

Point sur le plan d'adressage

La commune a maintenant validé le Plan d'adressage à la dénomination des numéros de voies. Dans les prochains jours et après décision du maire, les services de la Poste fourniront les "*plaques*" pour la pose des numéros dans tous les lieux dits où des modifications seront apportées et notamment pour les maisons non identifiées à ce jour. Ainsi toutes les maisons le seront dorénavant. C'était l'objectif premier à respecter.

Une fois tout mis en ordre, il restera à ce service un dernier travail et non des moindres à effectuer. Après validation par la commune, l'ensemble du dossier sera transmis à l'Institut Géographique Nationale (IGN) pour la mise à jour de sa Base Nationale de données. Ce dispositif facilitera grandement l'intervention rapide des services de secours en cas d'urgence. En effet chaque domicile sera répertorié avec précision sur le Géoportail de la connaissance de notre territoire servant à la mise à jour des GPS. (Cf : geoportail.gouv.fr).

Le RPI

Pour cette nouvelle année scolaire 2020-2021, nous avons accueilli 106 élèves de la maternelle au primaire. Les enfants sont répartis en 5 classes :

- 2 classes à Comblessac (CM1-CM2 et CE2)
- 2 classes à St Séglin (CP-CE1 et GS-CP)
- 1 classe à Les Brulais (TPS-PS-MS)

Dès septembre, nous avons vécu un moment de partage avec la bénédiction des cartables pour tous les élèves du RPI. Nous avons accueilli le prêtre pour une très belle célébration.

Même si les projets et sorties sont en suspens, voici ce que nous avons prévu pour cette année.

LE THEME : COMMENT PRENDRE SOIN DE SOI DANS L'UNIVERS QUI NOUS ENTOURE

Pour chaque période, les enfants travailleront sur :

- notre vie à l'école
- notre alimentation
- nos déchets
- notre hygiène
- notre sommeil

L'écologie, le land art et le sport seront nos fils rouges pour tisser au mieux les liens entre chaque classe.

Depuis le début de la crise sanitaire les changements et adaptations font notre quotidien, mais les enfants sont surprenants dans leur façon de gérer et de s'habituer plus facilement que nous. Toute l'équipe du RPI reste à l'écoute des enfants pour qu'ils puissent grandir dans une école toujours bienveillante pour eux. Nous remercions les enfants et leurs familles qui nous font confiance.



TOUTE L'EQUIPE VOUS SOUHAITE UNE TRES BELLE ANNEE 2021.

ILS FONT LES BRULAIS

Parce qu'ils se sont distingués à un examen ou qu'ils ont choisi de créer récemment leur entreprise sur notre commune, nous souhaitons mettre ces huit portraits d'habitants ou de familles à l'honneur dans ce bulletin.

Alexia Fouché : Mention Très Bien au baccalauréat

Jeudi 24 décembre, Monsieur le maire a reçu mademoiselle Alexia Fouché, habitante du Bigot, ayant obtenu son baccalauréat série ES (Economique et Social) en juin dernier. Un examen très particulier cette année puisqu'en raison de la pandémie, le diplôme a été attribué à tous les élèves de terminale ayant obtenu 10/20 ou plus de moyenne générale en contrôle continu sur les deux premiers trimestres. Résultat, un cru exceptionnel avec 98,4% de réussite en filières générales au niveau national (en hausse de 7,2%). Jusque-là, rien d'exceptionnel donc !

Mais avec plus de 16/20 de moyenne, Alexia obtient la mention « Très Bien » et se hisse ainsi parmi les 13,55% meilleurs de la série ES, et là c'est une performance qui mérite reconnaissance et encouragements. La commune peut être fière d'elle ! Symboliquement, nous lui avons offert 3 livres dont « Ceux de 14 » de Maurice Genevoix, entré au Panthéon le 11 novembre dernier.

Attirée par le droit, Alexia s'oriente vers des études dans ce domaine. Nous lui souhaitons bonne chance et qu'elle continue de faire honneur à Les Brulais.



Trois nouveaux agriculteurs sur notre commune

Je me prénomme **Franck Evain**, âgé de 48 ans et originaire de Prado en Guer où je réside. J'ai repris l'exploitation de Maurice Barbier à la Touche-Bel-Iff en août 2017 à la suite de son départ en retraite.

Ancien chauffeur routier, je me suis lancé dans l'élevage de veaux de boucherie en intégration avec un élevage dimensionné pour 306 places (1,8 bandes par an).

J'élève parallèlement 45 broutards par an et cultive 49 ha de terres.



Nous nous prénommons **Marie-Rose et Maxime Goussain**. Nous sommes âgés de la trentaine et nous avons trois enfants, Enzo, 8 ans, Manon, 6 ans et Alice, 21 mois. Nous sommes arrivés en août 2020 au village du Breil où nous avons pris la succession de Jean-Claude Allain, à la suite de son départ en retraite.

Après 11 années de salariat agricole, nous sommes originaires de Normandie et souhaitons reprendre une exploitation. Après plusieurs pistes, nous avons choisi de poser leurs valises au Breil. Six mois après, nous ne regrettons pas notre choix.

Nous exploitons une surface de 47 ha et produisons du lait avec une quarantaine de vaches laitières. Nous

souhaiterions convertir l'exploitation en agriculture biologique. Marie-Rose travaille au Point-Vert de Maure-de-Bretagne et nos enfants sont scolarisés au RPI.



Je suis **Marie-Emmanuelle Flageul**. Après trois générations, j'ai décidé de reprendre l'exploitation familiale.

Depuis toute petite, j'ai été bercée dedans. L'exploitation se compose de deux poulaillers Label, d'un atelier veaux de boucherie et d'un atelier cultures.

Avant cela, l'installation c'est le parcours du combattant, mais avec ténacité je vois que nous pouvons toujours réussir.

C'est un tout que l'on aime dans cette profession : le contact avec les animaux et le travail en extérieur. Etre son propre patron aussi, c'est important.

Nous faisons un métier valorisant, le fait de nourrir la population est quelque chose d'intéressant.

Certes c'est un métier très prenant, mais cependant j'essaye de trouver du temps pour ma famille, la vie sur la commune (conseillère municipale) et aussi au niveau du RPI. Nous devons être polyvalent, formé, s'adapter aux différentes situations. Il faut évoluer constamment pour toujours offrir des produits de qualité.

Pour conclure, je tenais à remercier ma famille, mais aussi mes parents pour m'avoir apporté leur expérience, leurs méthodes pour pérenniser mon exploitation.



Christelle Dinel, praticienne de la méthode POYET

La méthode Poyet est une thérapie manuelle énergétique issue de l'ostéopathie et répond à ce titre aux mêmes indications, à savoir : les souffrances corporelles d'origine mécaniques et/ou émotionnelles, qu'elles soient ponctuelles ou chroniques, au niveau articulaire, musculaire, ligamentaire, viscéral...

Le geste correctif est extrêmement léger et suivant un protocole très précis, le thérapeute, en corrigeant les micromouvements, entraîne le rétablissement de la position structurelle du corps dans son ensemble et surtout dans sa physiologie initiale.

Il n'y a donc aucune manipulation structurelle ou vertébrale ni massage, ni diagnostic. En fonction de l'intensité et de l'ancienneté des problèmes, plusieurs séances peuvent être nécessaires. Une séance dure entre 1h et 1h30.

Cette méthode ne se substitue en aucun cas à un suivi médical si celui-ci est nécessaire. Elle est complémentaire à la médecine conventionnelle.

Pour plus de renseignements : Christelle DINEL, 11 rue de l'AFF LES BRULAIS, 06 01 96 05 35, chdinel35@gmail.com



Bouget maçonnerie

L'entreprise Bouget maçonnerie vous souhaite ses meilleurs vœux pour cette année 2021.

L'entreprise existe depuis maintenant 3 ans et compte depuis juin 2020 un salarié.

Nous réalisons des constructions neuves ou de la rénovation.

N'hésitez pas à me solliciter pour vos futurs projets, les devis sont gratuits.

Mr Bouget David

17 la ville appée

35330 les brulais

0631586698

Facebook : Bouget maçonnerie



Ô café des îles

Un grand merci aux Brulaisiens et Brulaisiennes qui m'ont soutenu lors de l'année 2020 qui fut difficile pour tous.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2021 en vous rappelant que reste ouverte chaque matin sauf le lundi pour les produits de 1ères nécessités et différents services ou simplement un petit moment de discussion.

L'avenir nous permettra peut-être de vous offrir d'autres services.

Bonne année à tous et, surtout une bonne santé.



je



Stéphane Valleau, couvreur

Depuis janvier 2012, je propose mes services dans tous les domaines de la toiture en neuf et en rénovation, mais aussi sur la réhabilitation des pignons, l'habillage des cheminées, la pose et la réfection des gouttières, les motifs sur toiture, le bardage, le démoissage, la pose des fenêtres de toit, les ramonages...

Petit à petit mon entreprise s'est développée et j'ai embauché un salarié en CDI. J'accueille aussi des stagiaires.

Parfois, je me déplace "même pour une bricole", car je sais que c'est le bouche à oreille qui développe mon activité. Il n'existe pas de petit chantier, un client c'est un client.

Nous nous adaptons aux intempéries, avec lesquelles "il faut bien composer" c'est le plus difficile dans le métier, on ne s'habitue pas. Nous nous adaptons à la pluie au froid ou à la grande chaleur.

Pour toute demande de devis gratuit, Contactez-moi, je vous répondrai dans les plus brefs délais.

Stéphane VALLEAU

06-76-15-26-67

02-99-34-94-65

Mail: marie.s.tef@hotmail.fr

L'ENTREPRISE VALLEAU Stéphane, vous souhaite une très bonne année 2021.

EXPRESSION DES GROUPES D'ELUS

Sur proposition d'un élu de la minorité, une délibération du Conseil municipal du 8 décembre 2020 invite désormais majorité et opposition à exprimer leur opinion sur une page dédiée du bulletin.

Le mot de la majorité

Une majorité dynamique et motivée.

Nous profitons de cet espace de libre expression pour vous adresser tous nos remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée en nous élisant. Nous en ferons bon usage.

Ceci nous donne la possibilité de conduire en responsabilité et avec tout le sérieux qui nous anime, les affaires communales allant dans le sens du bien commun et dans un esprit coopératif et d'écoute. Notre engagement au service de tous et notre enthousiasme sont intacts.

Depuis l'élection du maire, nous nous sommes mis d'arrache-pied au travail. En très peu de temps, de nombreux dossiers ont déjà été traités (cf ce bulletin et l'article "*actions municipales*"). Le plus emblématique étant celui de la "*Grande Cuisine*".

D'autres dossiers nombreux sont en cours. Ils augurent de belles perspectives pour l'avenir de LES BRULAIS. La majorité assure, à seulement neuf élus, l'essentiel des missions communales notamment au sein des commissions et des comités consultatifs où de généreux et fidèles bénévoles sont à nos côtés. Nous apprécions ce renfort spontané.

Avec le maire élu vice-président à VHBC, c'est important de le souligner, nous sommes présents dans toutes les instances extérieures et dans tous les syndicats où l'on doit être entendu. La majorité a vraiment à cœur de vous représenter tous dignement, partout, et de faire entendre sa voix. Nous nous y étions engagés dans notre programme électoral.

A partir des directives et des orientations du maire, nous allons continuer à agir dans la durée avec la détermination et la conviction de réussir grâce à notre jeune, dynamique et sémillante équipe où la parité est respectée. De nouvelles publications vous informeront en continu de notre action.

Bien fidèlement.

L'équipe majoritaire de Les BRULAIS.

Le mot de la minorité

Cher(e)s Brûlaises, Brûlaisiens,

Cap sur 2021, le groupe « Rassemblons-nous pour les Brûlais », vous souhaite une belle et heureuse année 2021 pleine de bonheur, de solidarité et de beaux projets personnels et professionnels. Une pensée toute particulière pour ceux qui souffrent de solitude et d'isolement.

Rétrospective 2020. Pour faire suite aux élections municipales, le conseil s'est donc réuni afin de procéder à l'élection du Maire, espérant avoir une ouverture pour un poste d'adjoint. La majorité proposait d'élire une équipe de quatre adjoints, chose pour laquelle nous étions opposés. Nous trouvons qu'avoir trois adjoints était la solution la plus adaptée à notre commune par rapport à sa démographie.

Le conseil municipal s'est donc constitué exclusivement de quatre adjoints de la majorité, je tiens à souligner qu'il y avait un fort potentiel pour travailler ensemble (associations, voirie, communications etc). De plus, vous nous avez élus avec une bonne représentation et nous vous remercions de votre confiance. Nous trouvons regrettable que les équipes n'aient pas fusionné, ceci aurait permis une meilleure représentativité des votes afin de servir au mieux vos intérêts Brûlaises et Brûlaisiens. Lors des conseils municipaux, nous entérinons à 90% des points qui sont à l'ordre du jour, en revanche nos propositions n'ont encore jamais été prises en considération. Dernier point important, nous étions contre la validation de prendre un organisme pour la gestion de la voirie communale. Brûlaises, Brûlaisiens, nous restons à votre écoute et votre disposition pour tous renseignements ou interrogations.

L'opposition, Serge Rouxel

VIE ASSOCIATIVE

Atelier mémoire

En raison de la crise sanitaire actuelle, l'atelier mémoire a été suspendu. Nous serons heureux de vous accueillir, de nouveau, dès que la situation sanitaire le permettra. Une information sera diffusée sur Ouest-France dès que nous le pourrons.

Club papier

Nous ne savons pas quand nous pourrons reprendre nos activités, vu les circonstances actuelles. Nous espérons que vous avez toutes passées de bonnes fêtes de fin d'année. A bientôt...

Le club de gymnastique

L'association "Le souffle" espère pouvoir reprendre ses activités de gymnastique tous les lundis à 15h00 à la salle polyvalente près de la mairie de Les Brulais dès que la situation sanitaire le permettra. Venez rejoindre notre groupe qui s'entretient dans la joie et la bonne humeur. Pour tout renseignement s'adresser à Yvette au 02.99.34.93.82

L'ACCA

L'ACCA de Les Brulais vous présente ses meilleurs vœux pour 2021. L'ACCA a pu organiser son repas au mois de mars avant le confinement. Celui-ci a réuni une centaine de convives dans la bonne humeur. Cette saison 2020/2021 un nouveau bureau a été élu. Président METAYER A, vice-président LORANT J, secrétaire QUILY T, trésorier COTTAIS Y. Le nombre de chasseurs est passé de 11 à 16. Cette année nous avons 8 chevreuils et 5 sangliers à prélever.

Notre Dame des Brulais

En raison de la crise sanitaire, la messe et le repas de Notre Dame des Brulais n'a pas eu lieu en 2020. Souhaitons que cette nouvelle année nous permette d'avoir la joie de nous réunir à cette occasion. Nous souhaitons santé et bonheur pour 2021. La présidente et les bénévoles

INFOS GENERALES ET PRATIQUES

Le recensement militaire des jeunes à partir de 16 ans.

Tout jeune français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). A l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours d'Etat (permis de conduire, baccalauréat... Tous les jeunes nés en 2005 sont invités à se rendre à la mairie pour se faire recenser.

SMICTOM

La déchetterie de Val d'Anast a été mise aux normes. Un contrôle d'accès sera installé. Des cartes d'accès seront attribuées en fonction de la situation des usagers (particuliers, professionnels ou partenaires) et distribuées par voie postale courant du 1^{er} trimestre 2021. La carte d'accès ne fera l'objet d'aucune facturation. En cas de perte ou casse, la nouvelle carte sera facturée 10 €. L'accès à la déchetterie sera limité à 24 passages par an pour les particuliers. Concernant la redevance des déchets ménagers, une augmentation d'environ 3,5 % est prévue pour l'année 2021.

Changement de la trésorerie de Pipriac à Guichen

La trésorerie de Pipriac a été fermée fin 2020.ci-après, vos nouveaux interlocuteurs



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le 1^{er} janvier 2021, votre interlocuteur change.



FINANCES PUBLIQUES

S'agissant du paiement de vos factures locales
(eau, ordures ménagères, cantine, crèche, garderie, ...),
votre nouvel interlocuteur sera :
le Service de Gestion Comptable (SGC) de Guichen

 Centre des Finances publiques
Place Georges Le Cornec - BP 98025
35580 GUICHEN
Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h30

 Renseignements et prise de RDV :
02 99 57 01 18

S'agissant du paiement de vos impôts
(impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxes foncières),
votre nouvel interlocuteur sera :
le Service des impôts des particuliers (SIP) de Redon

 Centre des Finances publiques
1, rue des Ecoles - CS 80261
35603 REDON CEDEX
Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 sans RDV
Sur RDV le lundi de 13h30 à 16h15

 Renseignements et prise de RDV
dans votre espace personnalisé sur impots.gouv.fr,
en appelant le **0 809 401 401** ou 02 99 71 11 23

Vos solutions pour payer



en espèces chez un buraliste partenaire agréé
(en espèces dans la limite de 300 € ou par carte bancaire)

À Pipriac
Le Whitland, 1 place de la mairie
A Val d'Anast
Au Cheval d'Anast, 1 rue de Guer
Bar du Centre, 2 place la Poste

en ligne sur impots.gouv.fr
ou depuis votre smartphone

Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et d'Île-et-Vilaine

INFOS PREFECTURE ET GENDARMERIE

Lutte contre la fraude à la rénovation énergétique

Démarchage téléphonique ou à domicile : Attention aux entreprises indécrites.

Vous êtes démarché, par téléphone ou à votre domicile, pour des travaux de rénovation énergétique ou un diagnostic gratuit ? Sachez que le démarchage téléphonique est désormais interdit pour les travaux de rénovation.

Etre attentif au mode opératoire

La vigilance est de mise vis-à-vis des entreprises qui opèrent sous forme de démarchage à domicile ou téléphonique. Se disant parfois recommandées par l'ANAH, Action Logement, la Région, l'ADEME, EDF ou les collectivités locales, ces sociétés peuvent vanter des retours sur investissement alléchants, voire des installations autofinancées.

Quelques bons réflexes :

- n'acceptez pas de rendez-vous et ne transmettez pas d'informations personnelles ;
- prenez le temps de la réflexion et ne cédez pas à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même ;
- faites jouer votre droit de rétractation (14 jours légaux après signature d'un devis) ;
- exigez un devis précis mentionnant les coûts de prestations avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation ;
- privilégiez si possible des entreprises proches de chez vous ;
- inscrivez-vous sur bloctel.gouv.fr pour limiter le démarchage téléphonique.

Pour plus d'information, contactez un conseiller FAIRE :

Espace Rénov'Habitat – 02 99 57 02 20 – www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr

Quelques consignes pour l'utilisation d'un drone de loisir

Assurer la protection des personnes et des autres drones est de votre responsabilité.

- Je ne survole pas les personnes,
- Je respecte les hauteurs maximales de vol,
- Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit,
- Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération,
- Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes,
- Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés,
- Je respecte la vie privée des autres,
- Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale,
- Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité,
- En cas de doute, je me renseigne : www.developpement-durable.gouv.fr/-drones-aeronefs-html.

Sécurité numérique

Un rançongiciel (ransomware en anglais) est un programme malveillant dont le but est de chiffrer partiellement ou entièrement les données d'un système, bloquant ainsi leur accès. La machine peut être infectée après l'ouverture d'une pièce-jointe, ou après avoir cliqué sur un lien malveillant reçu dans des courriels, ou parfois simplement en navigant sur des sites compromis.

Le principal but recherché est **d'extorquer de l'argent** à la victime en échange de la promesse (pas toujours tenue) de retrouver l'accès aux données corrompues.

Comment réagir?

N'éteignez pas la machine. L'interruption du processus de chiffrement empêche toute tentative ultérieure de récupération des données. Mettez la machine en veille prolongée si possible.

Ne payez pas la rançon demandée.

Comment se protéger?

Effectuez des sauvegardes de vos données régulièrement.

Mettez à jour vos logiciels

Sinon une **adresse à consulter** : Les bonnes pratiques de l'informatique :

www.ssi.gouv.fr/precautions-elementaires.

Zoom sur la protection des équidés

Acte de cruauté sur les équidés :

Depuis le début de l'année, la gendarmerie a ouvert plus d'une dizaine d'enquêtes à la suite de dépôts de plainte de propriétaire d'équidés dont les animaux ont été victimes d'actes de cruauté pouvant aller jusqu'à entraîner la mort. A ce stade, aucune hypothèse n'est privilégiée quant aux mobiles ou à l'identité des auteurs.

Ce constat amène les services de la gendarmerie nationale à formuler plusieurs recommandations à l'intention des propriétaires de chevaux afin de faire avancer les investigations et de mettre un terme à ce phénomène.

Quelques recommandations :

- effectuer une surveillance quotidienne des chevaux aux prés,
- éviter de laisser un licol quand l'animal est au pré,
- si vous avez la possibilité, la pose de petite caméra de chasse peut être envisagée
- signalez aux unités de gendarmerie en appelant le 17, tout comportement suspect à proximité des pâtures (stationnement de véhicules ou présence inhabituelle d'individu),
- si vous êtes concernés par les faits décrits, appelez le 17 également, ne procédez à aucune modification des lieux, portez plainte le plus rapidement possible.

SANTÉ PUBLIQUE, grippe aviaire

Le maire doit procéder au recensement des propriétaires d'oiseaux. C'est une démarche obligatoire. Il doit tenir à disposition du préfet, la liste des détenteurs d'oiseaux déclarés. C'est l'autre épidémie du moment qui ne touche par encore la Bretagne. Il est toutefois utile de rappeler que le recensement de tous les propriétaires d'oiseaux, **à l'exception de ceux qui sont détenus en permanence à l'intérieur de locaux**, est nécessaire.

Ce virus ne présente aucun risque pour l'homme. Le ministre de l'agriculture a indiqué ce matin que la souche du virus qui frappe cette année est "*particulièrement virulente et contagieuse*". Il n'existe aucun autre moyen de l'endiguer que par des abattages préventifs.

En vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire, **toute personne physique ou morale** peut déposer en mairie le formulaire Cerfa ([15472*01](#)). Il est également possible de le remplir sur la page dédiée du ministère de l'Agriculture. Un flyer des consignes à respecter sera proposé en mairie.

EN BREF

SDIS

Les sapeurs pompiers du SDIS de Val d'Anast ont décidé de renouveler la distribution de leur traditionnel calendrier. Cependant, avec la crise sanitaire du coronavirus Covid 19, cette distribution s'est faite dans les boîtes aux lettres. Une urne est mise en place à la mairie et une autre au commerce Ô Café des Îles pour les personnes qui le souhaitent.

Dératisation

Afin de lutter contre la prolifération des souris et autres rats, la commune tient à disposition des habitants des produits raticides homologués.

Lutte contre la prolifération des ragondins

Le Conseil municipal du 19 janvier 2021 a validé l'adhésion de la commune aux services de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDON). Cette convention offre à la commune et ses volontaires une assistance technique et juridique.

Nous recherchons des piégeurs volontaires. Vous faire connaître à la mairie.

Elagage des arbres

La dernière tempête qui a sévi début octobre à laisser quelques stigmates sur notre territoire. C'est pourquoi, il est important de rappeler que chaque propriétaire est responsable de ses arbres et des dommages qu'ils peuvent occasionner. Dans cette optique une campagne d'élagage est envisagée sur les routes communales. Les propriétaires seront avisés par courrier.

UNE PAGE D'HISTOIRE

L'histoire de LES BRULAIS

Nous débutons dans ce bulletin l'histoire de notre **commune** par quelques généralités. Elle a été créée après 1790 au lendemain de la révolution française, date de la formation des cantons et de la réintégration de sa paroisse par ordonnance du roi le 11 février 1820. Il convient toutefois de ne pas occulter certaines pages antérieures à cette naissance.

LE NOM, en breton, la commune se nomme "Ar Brugeier".

Selon l'Office public de la langue bretonne, Les Brulais a souvent changé de nom :

1130 : Bruerez

1155 : Bruereto

1158 : Brueleto

1185 : Brulato

1246 : Cap. des Brueres

1285 : La Ch. des Bruyères

1330 : Bruirez.

Du gaulois tardif brogilos devenu bruel, "*petit bois ceint d'une haie*".

Comme on le voit le nom originel a toujours été controversé aussi est-il préférable de suivre la piste encore la plus ancienne, celle de **1130** qui se réfère à **BRUEREZ** c'est à dire le **BRUYERES** qui évoluera en **1158** vers **BRUELETO**.

Jusqu'en 1951 LES BRULAIS prenait un accent circonflexe sur le "U". Or le 12 juin de cette année là, le Conseil municipal comprenant 13 membres sous la présidence de **Monsieur Joseph DAMOUX** décidait de le supprimer. Etaient présents les conseillers municipaux suivants: Métayer, Ropert, Leblin, Nicolas, Joly, Guillotel, Urvoy, Rolland, Barbier, Barre, Levieil, Berthier.

LE PASSAGE DE SAINT MELAINE EVEQUE DE RENNES

A l'origine, elle faisait partie intégrante de la paroisse de COMBLESSAC. Les affrontements opposaient alors les deux communautés surtout aux 17^e et 18^e siècles. C'est le résultat d'une situation complexe créée par le duc de VANNES et MELAINE au cours des 5^e et 6^e siècles. En effet le duc donne les revenus de la paroisse à MELAINE, alors moine à BRAINS sur VILAINE. Quelques années plus tard, le même MELAINE se trouve évêque de RENNES et au cours d'une visite à BRAINS passe par LES BRULAIS (Les Brûlais). La vierge lui serait apparue dans son sommeil près d'un dolmen et fit jaillir une source à ses pieds. Il décide de créer un couvent.

Prochainement suite de notre histoire locale avec querelle des paroisses.

URBANISME

Permis de construire

03/04/2020	PC 035 046 20 E0002	LECLERC Odette	18, rue des Buis	Reconstruction à l'identique
29/02/2020	PC 035 046 20 E0003	HERVIAULT Maxime	14, rue de la Vigne	Car port
25/05/2020	PC 035 046 20 E0001 - MO1	VARRIER Patrick & Jacqueline	3, La Touche Bel Iff	Maison individuelle
10/07/2020	PC 035 046 18 E0005 - MO1	LAURENT Philippe et Véronique	12, rue des Buis	Hauteur garage et création d'ouvertures
02/10/2020	PC 035046 20 E0006	M. Gaëtan POYAC	2B, Tréafeu	Transformation d'un hangar agricole en habitation
30/11/2020	PC 035046 20 E0007	M. Louis GUIHARD et Anaïs BERTHO	Le Bois de l'Orme	Maison individuelle

Déclarations préalables

06/03/2020	DP 035046 20 E0001	HERVIAULT Maxime	14, rue de la Vigne	Carport
12/03/2020	DP 035046 20 E0002	METAYER Eric	13, rue de l'Aff	Clôture
06/07/2020	DP 035046 20 E0003	DUHEN Eric	4, rue de la Vigne	Carport
10/07/2020	DP 035046 20 E0004	LAURENT Philippe & Véronique	12, rue des Buis	Régularisation
15/07/2020	DP 035046 20 E0005	POYAC Gaëtan	2 bis, Tréafeu	Aménagement d'un hangar agricole en habitation _ Habitat mobile
01/09/2020	DP 035046 20 E0006	INNOVE CONFORT	4, La Malaunais	Isolation par l'extérieur avec plaques de polystyrène RAL 1015
08/09/2020	DP 035046 20 E0007	ORANGE UPR OUEST	Fensset	Antenne-relais

ETAT CIVIL

Naissances :

Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'état civil de la commune du domicile.

Six nouveaux nés sont arrivés sur notre commune en 2020.

Le 14 mai 2020, Bleuenn MONNIER, 15 rue des Bruyères

Le 29 mai 2020, Eliott MARIE, 8 rue de la Vigne

Le 13 août 2020, Zia ORHAN, 2 Tréafeu

Le 02 septembre 2020, Méline VALLEAU, 8 La Coupuais

Le 17 octobre 2020, Lyvia DANET, 1 rue des Jardins

Le 28 octobre 2020, Cléo BRAMLEY, La Basse Bouère

Mariages :



Le 01 août 2020
Marion HOLLEBECQ et Boris PESCHARD



Le 14 août 2020
Anne-Laure RICHARD et Guillaume XIMENA

PACS :

Le 17 mars 2020, Sahondra RAMANANTSOA DUBOS et Anthony LEBRETON

Le 22 octobre 2020, Elodie BOUVET et Benjamin ROUSSEAUX

Le 18 décembre 2020, Amandine MOULUN et Benoît MARIOTTI

Le 22 décembre, Elise BOIS et Jean-Charles ALLAIN

Décès* :

Le 14 janvier 2020 : Alain FLAGEUL décédé à Les Brulais

Le 15 janvier 2020 : Marguerite LEVIEIL née ESLAN décédée à St Grégoire

Le 17 janvier 2020 : Louis LEVIEIL décédé à Maure de Bretagne

Le 06 mars 2020 : Cécile ALLAIN décédée à St Malo

Le 10 mars 2020 : Jean REBISCHUNG décédé à Les Brulais

Le 29 mai 2020 : Marie RAMEL née LEBLANC décédée à Guer

Le 31 mai 2020 : Marie-Thérèse HOUSSIN née BARBIER décédée à Bain de Bretagne

Le 04 juin 2020 : Guy METAYER décédé à Bain de Bretagne

Le 03 juillet 2020 : Anne BOURGAIN décédée à Les Brulais

Le 24 juillet 2020 : Simone LECLERC née URVOY décédée à Maure de Bretagne

Le 08 août 2020 : Michelle LEVIEIL décédée à Rennes

Le 04 octobre 2020 : André LEDUC décédé à Rennes

Le 13 octobre 2020 : Renée GRUEL née BARBIER décédée à Bain de Bretagne

Le 22 septembre 2020 : Maryvonne BOUVET née RAFFEGEAU décédée à Rennes

Le 26 octobre 2020 : Yvette CHAPIN née SOREL décédée à Malestroit

Le 01 novembre 2020 : Monique ALLAIN née BARBIER décédée à St Grégoire

Le 27 novembre 2020 : Danick JOUET décédé à Rennes

Le 05 décembre 2020 : Paulette GEFFROY née EON décédée à Rennes

* personnes nées et/ou habitants la commune

Numéros utiles

Permanence du **DEPUTE** uniquement sur rendez-vous auprès de son collaborateur Nicolas ELLEOUET au 06.64.82.58.50

Permanence **ARCHITECTE CONSEIL** sur rendez-vous, à l'espace CHORUS au 02.99.92.46.99

Permanence **CONCILIATEUR DE JUSTICE** uniquement sur rendez-vous au 02.99.92.46.99

Brigade de proximité de Guichen

70, Rue du Général Leclerc – 35580 GUICHEN

Ouverte 7/7 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au samedi

Et de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 les dimanches et jours fériés.

Tél : 02 99 57 01 02

Brigade de proximité de Val d'Anast

82, Rue de Guer – 35330 VAL D'ANAST

Ouverte de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le lundi,

De 14h00 à 18h00 le mercredi et 08h00 à 12h00 le vendredi.

09h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00 les lundis fériés.

Tél 02 99 34 95 03

Mairie	02.99.34.90.58	Maison médicale de Val d'Anast	02.99.34.95.06
Horaires d'ouverture :		Maison médicale de garde de Messac	02.99.92.36.94
Lundi et vendredi : 14h00 à 17h30		Pharmacie de garde	3237
Mardi et jeudi : 9h00 à 12h00		Centre antipoison	02.99.59.22.22
mairie.les.brulais@wanadoo.fr			
Site internet : http://www.lesbrulais.fr/			
SAMU	15		
GENDARMERIE	17		
SAPEURS-POMPIERS	18		
Urgence téléphone portable	112		
Allo enfance en danger	119		

Piétons ou cyclistes, enfants et adultes, lorsque vous marchez ou roulez sur le bord de la route, pensez à être vus des automobilistes.
Portez un brassard ou un gilet réfléchissant.

LA DÉCHETTERIE DE VAL D'ANAST

Horaires d'ouvertures :

Été du 1/04 au 31/10

Le lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Hiver du 1/11 au 31/03

Le lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Hugues RAFFEGEAU.

DIRECTEUR ADJOINT : Chrystèle BRUNARD (présidente du 4C)

RESPONSABLES DES EDITIONS et de la PUBLICATION: *les membres du comité consultatif communal à la communication (4C)* :

Alain LACORNE, Jeannine LEVIEIL, Yolande DEUTSCH, Isabelle GUIHARD-METAYER, Karen BERTHIER, Eric LECLERC.

AUTRES REDACTEURS : *Le conseil municipal.*

Editeur : La mairie de LES BRULAIS, 2 rue des Bruyères

Reproduction interdite

Impression : *Imprimerie Pierre*

Photographie : tous droits réservés

Tirages : 270 exemplaires